ENTRE BIEVRE ET RHONE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

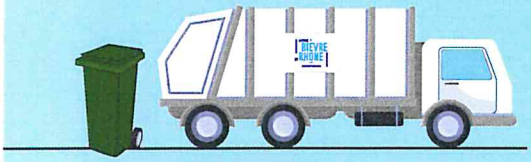

À PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2024, VOTRE BAC VERT SERA COLLECTÉ 1 SEMAINE SUR 2*

? Pourquoi mon bac à ordures ménagères ne sera ramassé qu'1 semaine sur 2 ?

Depuis la **mise en place des nouvelles consignes de tri concernant les emballages,** en secteur rural et pavillonnaire :

1 BAC SUR 4 N'EST PAS PRÉSENTÉ À LA COLLECTE

1 BAC SUR 2 PRÉSENTÉ À LA COLLECTE EST À MOITIÉ VIDE

? Mon jour de collecte habituel pourrait-il changer ?

Oui, il est possible que votre jour de collecte change **à compter du 1er septembre 2024** car les tournées de collecte vont être repensées.

Un calendrier de collecte sera disponible dans l'été sur entre-bievreetrhone.fr et dans vos mairies.

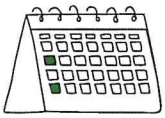

Le bac à ordures ménagères de TOUS LES FOYERS sera collecté 1 fois par semaine en juillet et en août.

? Une collecte tous les 15 jours ? Mais mon bac vert va se remplir trop vite !

Pas d'inquiétude. La majorité des foyers ont un volume de bac adapté à cette nouvelle fréquence de collecte.

70% DU CONTENU DU BAC VERT PEUT ÊTRE VALORISÉ :

Au composteur ! *Disponible pour 10 € à la Communauté de communes, sous réserve des stockés disponibles.*

À la déchèterie pour les déchets issus de vos travaux ou d'un nettoyage.

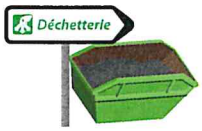

Si après avoir utilisé les filières de tri à votre disposition, il s'avère que votre bac vert est trop petit, vous pouvez contacter le service Environnement ou remplir le formulaire disponible sur entre-bievreetrhone.fr et dans vos mairies.

Poubelle « type » d'un habitant en 2023

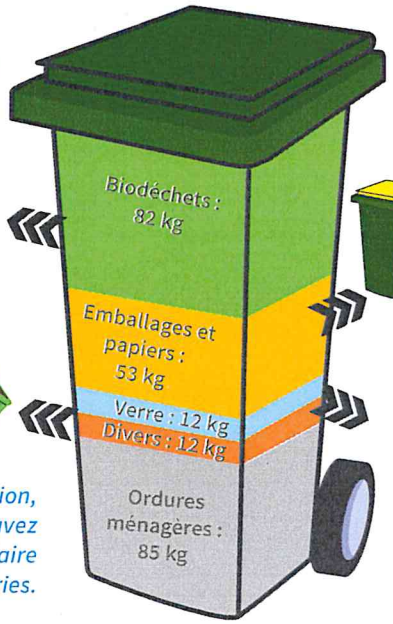

Au bac jaune. Désormais 100 % des emballages et des papiers se trient.

Aux points d'apport volontaire : verre, vêtements, linge de maison et chaussures.

Les gros producteurs d'ordures ménagères, comme les cantines, seront collectés 1 fois par semaine.

** Communes concernées :*

- *Agnin*
- *Anjou*
- *Assieu*
- *Auberives-sur-Varèze*
- *Bougé-Chambalud*
- *Chanas*
- *Cheyssieu*
- *Clonas-sur-Varèze*
- *La Chapelle-de-Surieu*
- *Le Péage-de-Roussillon*
- *Les Roches-de-Condrieu*
- *Roussillon*
- *Sablons*
- *Saint-Alban-du-Rhône*
- *Saint-Clair-du-Rhône*
- *Saint-Maurice-l'Exil*
- *Saint Prim*
- *Saint-Romain-de-Surieu*
- *Salaise-sur-Sanne*
- *Sonnay*
- *Vernioz*
- *Ville-sous-Anjou*

? *Dans ma commune, il y aura des habitants collectés une fois par semaine.*
Moi j'habite juste à côté et je serai collecté seulement une fois tous les 15 jours, pourquoi ?

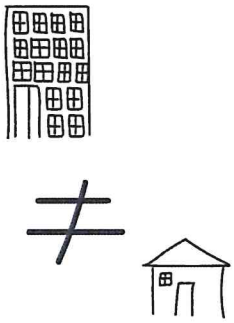

Dans chaque commune, des périmètres où la collecte est nécessaire toutes les semaines ont été définis. Le choix dépend de plusieurs paramètres : densité de population, typologie de l'habitat et de son environnement...
Si vous habitez **les zones denses comme les centre-villes ou certains immeubles** des communes suivantes :

- Le Péage-de-Roussillon
- Roussillon
- Salaise-sur-Sanne
- Les Roches-de-Condrieu
- Saint-Maurice-l'Exil
- Saint-Clair-du-Rhône
- Chanas
- Sablons

Votre bac à ordures ménagères pourra être collecté toutes les semaines.

? *Quels sont les objectifs de cette mesure ?*

Par cette décision, la Communauté de communes a pour objectifs de :
- maîtriser l'augmentation des coûts,
- diminuer le nombre de camions sur les routes et le volume de déchets à traiter,
- inciter à mieux trier les déchets.

La réduction de la fréquence de collecte du bac à ordures ménagères se généralise au niveau national
Cette fréquence de collecte du bac vert, réduite à 1 fois tous les 15 jours, a fait ses preuves sur les 15 communes de l'est du territoire depuis 10 ans.

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT DANS LE BAC JAUNE !

toutes les bouteilles, flacons, tubes, pots en plastique

le papier et les petites boîtes en carton

tous les aérosols, bouteilles, boîtes et tubes en métal (y compris les petits)

PENSEZ À COMPOSTER !

VOS DÉMARCHES

sur entre-bievreetrhone.fr

- télécharger les consignes de tri
- demander vos bacs (ordures ménagères ou déchets recyclables), votre composteur ou un changement de volume de vos bacs
- connaître le jour de collecte de votre bac
- consulter les horaires de déchèteries

Contacter le service **le service Environnement :**
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
04 74 29 31 15
9 rue du 19 mars 1962 - 38550 Saint-Maurice-l'Exil
ambassadeur@entre-bievreetrhone.fr